



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
30/06/14	03/07/14	F09314P0151

### 1. Intitulé du projet

Opération de défrichement pour la réalisation du bus-tram Antibes-Sophia Antipolis

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichements portant sur une superficie totale de 8,78 hectares.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Coupe des arbres et dessouchage des sujets strictement nécessaires à l'opération.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dégagement des emprises pour la réalisation des chantiers de construction du bus-tram Antibes - Sophia-Antipolis.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La coupe des arbres respectera les prescriptions de l'étude d'impact et du dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées vis-à-vis de la faune à savoir que les défrichements seront réalisés d'août à janvier pour éviter la période sensible de reproduction des oiseaux (février à juillet).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Non concerné ; les zones concernées par un défrichement feront l'objet d'un aménagement.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Une demande d'autorisation de défrichement au titre l'article de L311-1 et L312-1 du code forestier.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface défrichée :	87 784 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

- Commune de Biot :
- Vallon de la Valmasque
- Commune d'Antibes
- Vallon de la Valmasque
  - Route des Cistes
  - Route des Trois Moulins

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 7 ° 07 ' 21 " 41 Lat. 43 ° 61 ' 10 " 98

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'opération d'aménagement du Bus-Tram Antibes - Sophia Antipolis comprenant un site propre, 17 stations, 6,5 km de pistes cyclables, 2 parcs relais, le réaménagement et agrandissement du dépôt de bus des Trois Moulins.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le défrichement concerne principalement les bois du Vallon de la Valmasque dont une partie est intégrée au parc départemental de la Brague. Il s'agit d'un espace naturel accueillant des usages récréatifs : promenade...  
Les autres secteurs concernent des bosquets relictuels ou végétation en secteur urbain.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Biot : UVa, UVc, UVd, UWa2, UWb2, UW11, Na, N, Nd, Ng,  
PLU d'Antibes : UCa2, UCa3, Uch1, Ucb3; Ucb4, UDa, UDb, UM, USa, UEa, UZa, UZb, UZc, N, Na, Nd, Nf

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/étude-environ>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement du vallon de la Valmasque s'inscrit au contact de la ZNIEFF du type II "Forêt de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque" qui ne concerne, dans ce secteur que les abords du cours d'eau.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Antibes et Vallauris sont classées comme Communes « loi Littoral ». La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a sollicité l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Antibes
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la CASA a été approuvé le 17 décembre 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN inondation de la commune d'Antibes approuvé le 29 décembre 1998. Le PPRN risque incendie de forêt sur la commune d'Antibes et Biot.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7 km du site "Baie et Cap d'Antibes" 3 km du site "Dôme de Biot"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit à proximité du Pont de l'aqueduc des clausonnes, dit "les restes" inscrit le 25 juillet 1936.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études faunes-flores ont été conduites dans le cadre des études du Bus-Tram. Une demande de dérogation au titre des espèces protégées est en cours d'instruction avec des mesures permettant un bon état de conservation des espèces animales et végétales visées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'absence d'incidence significative sur le réseau Natura 2000 a été démontrée dans l'étude d'impact du Bus-Tram qui intégrait le principe de défrichement du fuseau de DUP

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perte d'une surface boisée
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de défrichement est concerné par un risque naturel d'incendie : le défrichement limite les feux de forêt et assure une protection vis-à-vis des biens.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'abattage des arbres est source de nuisances à caractère temporaires par les opérations de bucheronnage. En revanche, de part son caractère semi-naturel, le secteur présente peu sensibilité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La coupe des arbres est de nature à modifier l'ambiance paysagère. Le projet de bus-tram intègre des mesures d'insertion paysagères qui a fait l'objet d'une instruction par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement est envisagé dans le cadre de la réalisation du Bus-Tram qui facilitera les déplacements entre Antibes et Sophia Antipolis avec notamment la mise en place d'un transport en commun en site propre et la création d'une piste cyclable.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'étude d'impact du Bus-Tram a retenu différents projets connus susceptibles d'avoir des incidences cumulées. Seule la ZAC des Clausonnes est susceptibles d'avoir de générer des défrichements dont les incidences viendraient se cumuler avec l'objet du présent formulaire.

Toutefois, appartenant à un même massif forestier, les secteurs restent bien distincts sans véritables liens.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement envisagé génère des impacts qui ont été quantifiés. Des mesures de évitement ont été recherchées et des mesures de réduction et de compensation sont portées par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des ces éléments ont fait l'objet d'une ~~l'objet~~ d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Les principes ont été largement partagée avec les services et partenaires au travers de différentes procédures administratives (achevées ou en cours d'instruction).

Dans la mesure où les principes restent identiques, nous considérons qu'une nouvelle étude d'impact visant spécifiquement le défrichement n'apporte aucun élément d'appréciation nouveau ni pour le public ni pour les services instructeurs.

